

## COMMUNE DE WATTEN

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/094

CIRCULATION ALTERNEE RUE DE LA GARE  
TRAVAUX SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'entreprise CITEOS St-Martin-lez-Boulogne, qui va réaliser des travaux sur l'éclairage public rue de la Gare,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier,

**ARRÊTE**

**Art 1** : La circulation se fera de façon alternée, aux abords du chantier rue de la Gare, à compter du 06 mai 2025 et ce pour une durée prévue de 90 jours.

**Art 2** : Le stationnement et les dépassements seront interdits pour tous les véhicules au droit du chantier, et ce pendant toute la durée des travaux.

**Art 3** : La vitesse sera limitée à 30km/h pendant toute la durée des travaux.

**Art 4** : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

**Art 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise CITEOS
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs-pompiers

Fait à WATTEN, le 07 avril 2025

Le Maire.

\*\*\*\*\*

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.